

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 4 Avril 2023

- - -

Le 4 Avril 2023 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2023 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mme Mélanie FAGES

Pouvoirs : -0

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 9 Votants : 9

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Jacques FOUCHER est nommé secrétaire de séance.

1.- PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION-

Michel VEDRUNE/Claudine LACROIX

- Compte de gestion de la Commune

Les conseillers municipaux présents valident le compte de gestion de la commune de Gréalou par 8 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

- Compte de gestion du lotissement communal

Les conseillers municipaux présents valident le compte de gestion du lotissement communal de Gréalou par 8 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

- Compte Administratif de la Commune

<p>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</p>

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2022	Résultat re- porté 2021	Résultat de clô- ture 2022
FONCTIONNE- MENT	170 553.62 €	194 834.21 €	24 280.59 €	124 056.53 €	148 337.12 €
INVESTISSEMENT	132 193.63 €	109 112.18 €	-23 081.45 €	-46 050.85 €	-69 132.30 €
TOTAL			1 199.14 €	78 005.68 €	79 204.82 €

<p>Reste à réaliser à reporter en section d'investissement pour 2023</p>
--

	Dépenses	Recettes			
RAR 2022	2 610.00 €	41 250.00 €			38 640.00 €
Report en fonctionnement au budget 2023 (compte R002)					117 844.82 €

Les conseillers municipaux présents valident le compte administratif de la commune de Gréalou par 8 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

- Compte Administratif et affectation de résultats du lotissement communal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 686.09 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-25 034.99 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-26 721.08 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	39 447.90 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	26 721.08 €

Les conseillers municipaux présents valident le compte administratif du lotissement et son affectation de résultat par 8 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

- Budget primitif de la Commune

BUDGET 2023

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	302 174.02 €	332 666.32 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	2 610.00 €	41 250.00 €
solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 132.30 €	
Total de la section d'investissement	373 916.32 €	373 916.32 €

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	300 531.82 €	182 687.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		117 844.82 €
Total de la section de fonctionnement	300 531.82 €	300 531.82 €

TOTAL DU BUDGET	674 448.14 €	674 448.14 €
------------------------	---------------------	---------------------

Les conseillers municipaux présents valident le budget primitif de la commune de Gréalou par 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

- Budget primitif du lotissement communal

INVESTISSEMENT	
Dépenses	59 487.58
Recettes	59 487.58
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	48 515.76
Recettes	48 515.76

Les conseillers municipaux présents valident le budget primitif du lotissement communal de Gréalou par 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

4. VOTE DE LA TAXE LOCALE FONCIERE BATIE - Michel VEDRUNE/Claudine LACROIX

En vue de la poursuite des investissements, et compte tenu de la pression fiscale inférieure à la moyenne des communes (strates identique du département) il apparaît important de maintenir une hausse régulière de la fiscalité. Toutefois compte tenu de l'évolution des bases et de l'inflation importante de 2022 Michel VEDRUNE propose une hausse de 1% sur l'ensemble des taux.

Les conseillers municipaux présents valident LE TAUX DE LA TAXE FONCIERE BATIE avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

5.VOTE DE LA TAXE FONCIERE NON BATIE- Michel VEDRUNE/Claudine LACROIX

Proposition d'une augmentation de 1%.

Les conseillers municipaux présents valident LE TAUX DE LA TAXE FONCIERE NON BATIE avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

6. VOTE DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

- Michel VEDRUNE/Claudine LACROIX

Proposition d'une hausse de 1%.

Les conseillers municipaux présents valident LE TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES NON BATIES avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

La séance s'est terminée à 23h30.

Michel VEDRUNE clôt la séance.

A Gréalou, Le 19/04/2023

Le secrétaire de séance :
Jacques FOUCHER

Le Maire :
Michel VÉDRUNE